

## Les journées nationales commémoratives

Le pavoisement est obligatoire durant chacune de ces journées. Le 14 juillet, bien qu'il y ait une forte participation des forces armées n'est pas répertorié sur ce tableau...

Mois	Date	Objet	Référence	Intitulé	Obs.
<b>Mars</b>	19 mars	<b>Commémoration de l'AFN*</b>	Loi 2012-1361 du 6 décembre <b>2012</b>	Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc	* Contestée et contestable, car considérée comme <i>signal du grand massacre...</i>
<b>Avril</b>	Dernier dimanche d'avril	<b>Journée de la déportation</b>	Loi 54-415, du 14 avril <b>1954</b>	Souvenir des victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration du IIIe Reich au cours de la guerre de 1939-1945.	
<b>Mai</b>	8 mai	<b>Capitulation allemande de 1945</b>	Décret du 1 <sup>er</sup> avril <b>1965</b>	Commémoration de la victoire de 1945 en Europe.	Institué par la loi 46-934, du 7 mai 1946, et déclaré férie par la loi 81-893, du 2 octobre 1981
	Second dimanche de mai*	<b>Fête nationale de Jeanne d'Arc</b>	Loi du 10 juillet <b>1920</b>	Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.	* Au cas où la date coïncide avec le 8 mai, reporter d'une semaine (délaissée depuis Giscard d'Estaing)
	27 mai	<b>Journée nationale de la Résistance</b>	Loi 2013-642 du 20 juillet <b>2013</b>	Journée nationale de la Résistance	Jour de la création du conseil national de la Résistance (CNR)
<b>Juin</b>	8 juin	<b>Morts pour la France en Indochine</b>	Décret 2005-547, du 26 mai <b>2005</b>	Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine.	
	18 juin	<b>Appel du 18 juin</b>	Décret 2006-313, du 10 mars <b>2006</b>	Journée nationale commémorative de l'appel historique du général De Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.	
<b>Juillet</b>	Dimanche 16 juillet ou dimanche qui suit cette date	<b>Journée des victimes du racisme</b>	Décret 2002-994, du 11 juillet <b>2002</b>	Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France.	Voir loi 2000-644, du 10 juillet 2000
<b>Septembre</b>	25 septembre	<b>Hommage aux Harkis</b>	Décret du 31 mars <b>2003</b>	Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives	
<b>Novembre</b>	11 novembre	<b>Armistice de 1918</b>	Loi du 24 octobre 1922 – 28 février <b>2012</b>	Armistice du 11 novembre 1918 Hommage à tous les morts pour la France	
<b>Décembre</b>	5 décembre	<b>Commémoration de l'AFN</b>	Décret 2003-925, du 26 septembre <b>2003</b>	Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie	

NB : durant ces manifestations nationales, aucun « comité », aucune « entente », aucune organisation locale ne peuvent interdire la présence sur les rangs des associations patriotiques d'un drapeau associatif, sous quelque prétexte que ce soit, *a fortiori* s'il s'agit du drapeau d'une organisation régulièrement enregistrée à l'ONAC.

Référence principale : <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/memoire-et-patrimoine/memoire/ceremonies/ceremonies-nationales>